

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 10 JUILLET 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 29 juin 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 45 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 32 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, M. SAKAS, Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~DIRUPO~~, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, ~~Mme GUEPIN~~, Mlle OUALI, ~~M. DEBAUGNIES~~, Mme JUNGST, ~~MM. SPEER~~, MARTIN, ~~Mmes BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ~~Mme COLINA~~, MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, ~~M. MERCIER~~, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, ~~POURBAIX~~, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, je vous propose d'entamer nos travaux. Je dépose le procès-verbal de notre dernière séance du Conseil communal. Je dois excuser les absences de nos collègues Geneviève GUEPIN, Bernard BIEFNOT, Geneviève ISAAC, Willy MERCIER, Alain DEBAUGNIES et les arrivées tardives de notre Bourgmestre en titre ainsi que de Mme Joëlle POURBAIX.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Je voulais vous poser la question suivante. Au Conseil communal du mois précédent, donc le dernier Conseil, nous avons plaidé pour le report d'un dossier concernant la fusion de IDEA et ITRADEC en matière de déchets, cela avait été reporté donc je m'attendais à le voir à l'ordre du jour de ce Conseil ci, il n'y est pas alors qu'il semblait que il y a un mois, la majorité voulait le faire passer le plus vite possible, donc, je m'en étonne et je voulais vous demander pourquoi.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Premièrement, cela n'a rien à voir avec le PV de la séance passée.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Pourquoi, j'ai dit que c'était une question sur une motion de l'ordre du jour.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Il viendra sans doute plus tard parce que nous avons certaines informations supplémentaires encore à demander. Voilà, je vous propose d'entamer notre ordre du jour.

Le point 3 est remis.

1e objet : POLICE – CIRCULATION. Mons. Avenue de l'Hôpital. Création d'un emplacement pour personnes handicapées Police 6002/189

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

2e objet : Plan de circulation de Jemappes – Aménagement de ralentisseurs de trafic à l'Avenue de la Faïencerie et à l'Avenue François André à Jemappes avec pistes cyclables de chaque côté de la voirie (Lot 5).

Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e/1e E/2005.BP.421. 057/05.EC

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : En intégrant évidemment les remarques de Mme BROHEE qu'elle a émises lors de la Commission.

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

3e objet : Plan de circulation de Jemappes – Aménagement d'un trottoir dans un îlot directionnel et pose de coussins berlinois dans la rue du Château Guillochain à Jemappes (Lot 6).

Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e 1e E/2005.BP.421. 057/06.EC

REMIS

Entrée de Madame COLINIA et de Madame KAPOMPOLE : 34 PRESENTS

4e objet : Service de Prévention. Approbation du rapport d'évaluation 2005 des projets développés dans le cadre du Plan de Prévention de Proximité (Région wallonne).
Service Prévention 1.2006.21

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : J'ai un certain nombre de questions ou de remarques à formuler. Alors que vais-je faire ? Je les pose en une seule fois ou bien je pose une question et on me répond, je ferai ce que vous me direz.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Ce sont des questions techniques sur le rapport ou ce sont des questions politiques ?

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Ce sont des questions d'information surtout. Et puis, des questions pour lesquelles...

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : parce que il y a une Commission évidemment qui s'est déroulée. Moi, je vous suggère la fois prochaine, si ce sont des questions techniques sur le rapport, si vous ne savez pas y assister puisque tous les

Conseillers peuvent assister à toutes les Commissions, de rédiger vos questions afin que vos représentants dans cette Commission puissent les poser.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : d'accord. Mais, cette fois-ci, qu'est-ce que je fais ? Je les pose ?

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : On essayera de vous répondre, si pas on vous répondra par écrit.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Ca va. Alors, je prends tout d'abord la prévention des assuétudes et réduction des risques et à propos du projet STERIFIX, on nous parle de la vente du kit d'injection par 125 pharmaciens de la région. Et je demande comment exercer un contrôle satisfaisant et faire en sorte que les demandeurs ne sonnent pas à toutes les chapelles. Je suppose qu'on leur remet un document qu'ils doivent présenter, est-ce que vous avez eu la réaction des pharmaciens ? Ou bien est-ce que vous estimez que c'est une question trop technique.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Si vous voulez énumérer toutes vos questions et puis on répondra à celles que l'on peut. Et celles que l'on ne peut pas, on vous répondra par écrit.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : D'accord, très bien. Alors, à propos de la Maison des Ateliers, je lis : les actions développées dans le cadre de ce projet sont accessibles à l'ensemble de la population montoise.

Personnellement, je fais le rapprochement avec ce qui nous avait été communiqué au début de l'existence de ces ateliers. Le fait d'accorder l'entrée à l'ensemble de la population montoise, déposséder en quelque sorte les jeunes défavorisés. A ce moment, on nous avait signalé que, déçus, ils quittaient la Maison des Ateliers.

Qu'en est-il maintenant ? Puisque je vois que l'on invite l'ensemble de la population montoise, si elle le souhaite, à faire partie des ateliers. A propos, à la page 23, de l'école des devoirs d'Epiniel, on constate une diminution de la quantité du travail à domicile donné aux enfants. Par conséquent, beaucoup d'enfants et de parents ne trouvent plus l'intérêt de fréquenter l'école des devoirs. Faut-il s'en étonner. Il faudrait beaucoup de volonté aux enfants pour aller à l'école des devoirs de façon désintéressée, par exemple, se faire expliquer ce qui n'a pas été compris en classe.

Cependant, je comprends le désarroi des parents. Un coup les écoles fondamentales donnent des devoirs, un coup, elles les suppriment. Cela vient des directives ministérielles depuis plusieurs années, directives ministérielles qui ne travaillent pas toujours dans la continuité. Je comprends alors que les enseignants et que les parents

soient un peu perturbés, un peu beaucoup même. Enfin, je voudrais maintenant m'arrêter sur deux sections, tout d'abord la maison de quartier de Cuesmes parce qu'elle présente chaque trimestre son journal de quartier en 1.200 exemplaires. Il offre beaucoup de renseignements, c'est vraiment un modèle du genre, donc bravo. Ensuite, je regarde spécialement l'antenne polyvalente de Ghlin qui me semble aussi faire du bon travail. L'école des devoirs fonctionne aussi pour le secondaire. On continue le travail du fer forgé et la réparation de vélos. Malheureusement, il n'y a plus qu'une personne pour tout gérer. C'est beaucoup trop peu par rapport à tous les services qui doivent être rendus, qui existent et qui ont d'ailleurs des « clients ». La majorité des travaux sont demandés par des personnes âgées, pour le fer, etc. Ensuite, je fais un appel tout particulier pour qu'on évacue les restes de matériaux qui se trouvent dans la cour depuis 6 ans, paraît-il. Je rappelle qu'on est là à la rue de l'Enseignement et qu'il y a beaucoup de jeunes qui viennent dans cet atelier. Merci de votre bonne attention.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER. En ce qui concerne la première question, les pharmaciens ont évidemment été associés à cette opération et donc les jeunes savent très bien qu'ils peuvent s'adresser chez eux. En ce qui concerne la Maison des Ateliers, ...

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Oui, pardon M. le Bourgmestre, mais alors, le fameux contrôle dont je parlais, bon, ils ont une carte qui montre qu'ils ne peuvent pas en avoir plus d'un nombre qui leur est proposé parce que, s'ils vont sonner comme cela à toutes les pharmacies, ils auront autant de kits qu'ils en souhaitent.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Non, il y a une évaluation qui se fait justement au niveau des pharmaciens, avec nos services.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Bon, ok, espérons !

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : En ce qui concerne la Maison des Ateliers, c'est évidemment une maison accessible à tout le monde mais prioritairement bien entendu aux plus défavorisés.

Au niveau de l'école des devoirs, c'est un service que nous mettons à disposition, que le Service de Prévention met à disposition mais nous ne pouvons pas faire pression sur les parents qui ne veulent pas l'utiliser, en faire profiter leurs enfants. Et en ce qui concerne l'atelier de réparation des vélos et la fabrication de fer forgé, il y a deux personnes, il y a une personne technicienne qui s'occupe directement des enfants mais il y a une personne administrative qui gère le service et nous avons aussi l'autre antenne de Ghlin qui peut venir en complément et qui est maintenant logée sur le Festinoy avec de

superbes locaux maintenant d'ailleurs. De toute façon, nous avons décidé en Commission que Mme NOR, la responsable du Service de Prévention, viendrait faire un exposé lors de la prochaine Commission du Conseil communal, donc, si cela vous intéresse, vous êtes la bienvenue.

Mme MERCIER Anne-Marie, Conseillère : Oui, cela m'intéresse et c'est à quelle date ?

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : A ma Commission, le jeudi avant le prochain Conseil et le prochain Conseil, je vous signale qu'il aura lieu le 4 septembre, je peux en profiter d'ailleurs pour vous donner les trois dates de nos prochains Conseils communaux : les 4 septembre, 16 octobre, 20 novembre.

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

5e objet : Maison Communale de Jemappes – Phase Politique des Grandes Villes – Architecture, stabilité et électricité.

Approbation de l'estimation réactualisée et modification du mode de passation du marché 3e 1e E/2005.PGV.832.216.LH

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

6e objet : Tutelle des CPAS. Approbation des comptes annuels 2005.

Gestion f.CPAS

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Je voudrais quand même souligner certains faits.

C'est que c'est assez rarissime que pour la première fois, il n'y a pas d'intérêts débiteurs et au contraire il y a pour à peu près 40.000 euros d'intérêts créditeurs, ce qui manifestement est le signe d'une bonne gestion financière et tout cela avec une augmentation des services, on peut notamment citer ACASA, l'économie sociale, avec plus d'intégration des articles 60 et je crois qu'on ne peut que se féliciter, qu'on est sur la bonne voie pour une politique sociale proactive et une bonne gestion financière.

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

7e objet : Rue Louis Caty à Cuesmes - Réalisation d'une voirie équipée dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie . 3e/2e A/8412/CDP C/5/35

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

8e objet : Rue Louis Caty à Cuesmes - Réalisation d'une voirie équipée dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet de construction 3e/2e A/8412/CDP C/5/35

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : Je fais mon intervention sur les points 8, 12 et 26 qui sont de même nature. En fait, il s'agit de l'approbation du projet de construction d'une nouvelle voirie équipée dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, un à la rue Louis Caty à Cuesmes, le deuxième à la rue du Temple à Ghlin et le troisième à la rue de l'Auflette. Les dossiers en eux-mêmes ne posent pas de problème mais j'aimerais quand même pouvoir faire des suggestions. En fait, ces trois voiries prévoient l'aménagement de trottoirs qui effectivement seront bien larges mais rien n'est prévu pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, notamment au niveau des trottoirs, au niveau des traversées qui pourront exister. Alors, je sais que ce sont des dossiers qui sont construits par des opérateurs extérieurs et comme il y a une construction de voirie, ils doivent demander un permis d'urbanisme, mais ma demande en fait porte sur deux points, c'est que pour ces 3 dossiers ci, que ces projets soient acceptés sous réserve de l'abaissement des bordures au niveau zéro et la pose de dalles tactiles pour les non-voyants aux endroits des traversées qui seront envisagées, cela c'est ma première demande pour ces trois dossiers précis et que pour les dossiers ultérieurs, pour des constructions de voirie, que l'opérateur doit joindre à son dossier l'avis de la plate-forme des moins-valides qui devrait être préalablement consultée. La Ville de Mons a obtenu le label de Handicity, je crois qu'il doit avoir une évaluation d'ici un an ou deux, il est important de continuer à faire des efforts et la plate-forme est demandeuse d'être associée à ces aménagements. Merci beaucoup.

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Et bien, Madame, effectivement c'est une question qui avait été posée lors de la Commission. Comme vous l'avez dit, il s'agit de dossiers qui ne sont pas des dossiers Ville de Mons mais qui sont des dossiers, pour tout dire, de Toit et Moi. Pour ce qui est de votre demande, il est absolument exact que la plate-forme, comme il ne s'agit pas de dossiers de la Ville de Mons, la plate-forme des personnes à mobilité réduite n'a pas été consultée. Nous avons transmis ou nous transmettrons dans les prochains jours une demande insistant sur le fait que lors des prochains dossiers, ces opérateurs privés puissent consulter la plate-forme des personnes à mobilité réduite et d'autre part, en ce qui concerne vos suggestions d'abaissement de bordures et de pose de plaques tactiles, la même chose, nous transmettrons aux demandeurs.

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

Entrée de Monsieur DI RUPO : 35 PRESENTS

9e objet : Modification des équipements de la voirie communale pour la pose de câbles électriques à la rue Cronque à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme

3e/2e A/8418/CDPC/3/109

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

10e objet : Modification des équipements de la voirie – Pose de câbles électriques à la rue Neuve et rue de Nimy à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

3e/2e A/8423/CDP C/3/112

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

11e objet : Création d'une voirie équipée à la rue du Temple à Ghlin dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie

3e/2e A/8424/CDPC/6/51

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

12e objet : Création d'une voirie équipée à la rue du Temple à Ghlin dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet de construction

3e/2e A/8424/CDP C/6/51

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

13e objet : Modification des équipements de la voirie – Réalisation d'un égout dans le Quartier Kennedy à Nimy dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

3e/2e A/8425/CDP C/12/19

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

14e objet : Modification des équipements de la voirie. Pose d'une conduite et d'un câble à la rue Achille Legrand et rue de Bouzanton à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. 3e/2e A/8427/CDP C/3/113

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

15e objet : Parc de Jemappes – Aménagement de locaux pour le personnel
Raccordement en électricité

Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation des marchés. 3e/1e E/2002.766.141.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

16e objet : Parc de Jemappes – Aménagement de locaux pour le personnel
Raccordement en gaz

Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2002.766.141.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

17e objet : Écoles des Canonniers et Achille Legrand
Aménagement des salles de gymnastique
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2006.722.142.00.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

18e objet : Maison de la Presse à Mons – Remplacement de la chaudière
Approbation du décompte final. 3e/1e E/2005.104.028.MCP

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

19e objet : Marquages routiers
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e/2e E/2006.423.081.00.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

20e objet : Acquisition de véhicules spéciaux et divers (acquisition d'un chargeur sur pneus) Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e/3e E/2006.136.042.01.GT

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

21e objet : Opération de revitalisation urbaine – Site du Béguinage – Égouttage
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
E/2005.SUB.877.154.ML

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

22e objet : Académie de Musique – Renouvellement des menuiseries extérieures.
Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3e/1e E/2003.734.120.00.AS

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

23e objet : Recalibrage du voûtement du Trouillon entre l'Hôpital A. Paré et la rue du Trouillon Voûté à Mons. Travaux subsidiés – Triennal 2004/2006 – Année 2004 – Travaux d'égouttage exclusif – Approbation du projet rectifié suite aux travaux de reconstruction du Nursing 3e/2e E/2004.TRI.877.150.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

24e objet : Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) de la Haine. Accord sur avant-projet de modification concernant le collecteur d'assainissement de l'Aubrechoeuil à Obourg.
Modification du mode d'assainissement de la ruelle Plaquette et de la rue St Macaire
3e/3e A/95.877.177.50.ML

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : On a déjà discuté du point lors de la Commission et donc, en fait, il s'agit ici de la modification du mode d'assainissement de la ruelle Planquette à Saint-Denis et de la rue St Macaire à Obourg. Donc, le plan d'assainissement c'est le PASH, donc Plan d'Assainissement des Sous-bassins Hydrauliques, ici c'est celui de la Haine qui prévoit le type d'assainissement des eaux usées, à savoir soit le mode individuel, soit le mode collectif ou le mode de transition. Je ne reviens pas sur les détails techniques, les personnes intéressées pourront trouver toutes les informations sur le site www.swde.be. En fait, lors de la Commission, dans les contacts que j'ai pu avoir avec l'Administration, il m'a été confirmé que le plan qui serait envoyé pour une demande de modification reprendrait bien toute la ruelle Planquette et la rue perpendiculaire, à savoir la rue Frébut, est-ce que vous pouvez me confirmer que ce sera le cas et en second lieu, là c'est plus par rapport à la forme, cette demande de modification du PASH reprend 7 étapes, c'est long, c'est très long, donc est-ce qu'il est envisageable d'informer les riverains des suites qui seront données à cette demande puisque cette demande de modification vient à la suite de réunions citoyennes où les personnes ont participé, où il y a déjà eu des échanges de courriers, des modifications, d'autant plus que cela peut prendre un certain temps. Notamment, et je voulais aussi demander dans quelle mesure la Ville fera ce qui est en son possible, notamment au niveau de l'étape numéro 4 où elle doit encore effectuer, la Ville doit organiser une enquête publique, où elle dispose de 120 jours mais qu'elle fera ce qui est en son moyen, dans ses moyens pour réduire ce délai au plus court possible, pour que les personnes soient informées de l'évolution du dossier. A ce sujet là, par rapport au plan d'assainissement, beaucoup de citoyens se posent des questions sur les droits et obligations par rapport au mode d'assainissement. Il ne serait peut-être pas inutile d'intégrer soit un petit dossier avec des liens vers les sites adéquats pour que les citoyens puissent retrouver l'information à partir du site de la Ville de Mons et peut-être dans le Mons Info également inclure un dossier d'information à ce sujet. Merci.

M. BIEFNOT Richard, Echevin : Mme BROHEE, merci pour votre intervention.
Simplement un complément pour dire que dans ce dossier ci la preuve est que on va

dans le bon sens puisque dans le cadre de ce PASH, les rencontres avec les citoyens aboutissent et c'est une preuve évidemment quand même de davantage de transparence puisque les remarques citoyennes ont été intégrées. Donc, je peux vous confirmer qu'il s'agit bien de l'ensemble de la rue comme vous souhaitiez en avoir la confirmation. En ce qui concerne l'information maintenant, vous avez raison, je pense que le maximum d'informations doit être donné à un dossier particulièrement important. Vous avez cité les pistes que sont le site web de la Ville de Mons et je pense que c'est une bonne piste, mais tout le monde ne surfant pas encore sur le Net, je pense aussi que Mons Magazine pourrait très bien, lors d'un de ses prochains numéros, être un élément pour faire circuler l'information et je vous remercie pour ces suggestions, je pense que nous en tiendrons note bien entendu pour la suite de ce dossier.

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

25e objet : Réalisation de voiries équipées à la rue de l'Auflette à Cuesmes et rue de Cuesmes à Jemappes dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie 3e/2e A/8421/CDP C/5/36

SOUS RÉSERVE

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

26e objet : Réalisation de voiries équipées à la rue de l'Auflette à Cuesmes et rue de Cuesmes à Jemappes dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

Approbation du projet de construction 3e/2e A/8421/CDP C/5/36

SOUS RÉSERVE

ADOPTE à l'unanimité -25^e annexe

27e objet : **FABRIQUES D'ÉGLISE**

a) Sainte-Waudru à Mons – modification budgétaire n° 2 – exercice 2005 – avis.
Gestion f. 790/02

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

b) Sainte-Waudru à Ciply – modification budgétaire n° 3 – exercice 2005 – avis.
Gestion f.790/09

ADOPTE à l'unanimité - 27^e annexe

c) Saint-Brice à Nouvelles – modification budgétaire n° 1 – exercice 2005 – avis.
Gestion f. 790/23

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

d) Saint-Amand à Spiennes – modification budgétaire n° 1 – exercice 2005 – avis.
Gestion f 790/25

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

28e objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en mai et début juin 2006 pour l'administration centrale
Gestion f. EXTR.CD0118

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

29e objet : Zone de Police Mons-Quévy. Information relative à la notification d'un arrêté d'approbation du Gouverneur à propos de la fixation de la dotation 2006.
Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

Entrée de Madame POURBAIX : 36 PRESENTS

30e objet : Comptes annuels 2005.
Gestion f. CPT/2005

M.MILLER Richard, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Il y a en général un double regard sur les comptes que l'on présente : pour certains il s'agit simplement d'une photographie à un moment donné de la situation financière de la Ville. Pour d'autres, les comptes constituent le document de référence. Alors que les budgets sont faits parfois de beaucoup d'espérance et autres, les comptes eux sont beaucoup plus réalistes. Bien, il en va ainsi pour les comptes de l'exercice 2005 que j'ai l'honneur de vous présenter. Au service ordinaire, comme résultat budgétaire, c'est-à-dire comme résultat de différence entre les droits nets et les engagements, nous enregistrons un boni de 10.989.398 euros au lieu de 7.024.000 euros en 2004 et comme résultat comptable, c'est-à-dire comme résultat de différence entre les droits nets et les imputations, ce boni est de l'ordre de 18.787.000 euros au lieu des 15.616.000 euros de 2004. Alors, vous constatez dans les deux cas, si vous faites la différence entre 2004 et 2005, vous constatez dans les deux cas, une augmentation plus ou moins similaire de plus de 3.000.000 d'euros. Alors, ces 3 millions d'euros s'expliquent principalement par le solde des 30% de l'aide Tonus qui était prévue en 2003. Donc, vous savez que l'aide Tonus nous arrive d'abord avec une tranche de 70% et ensuite nous recevons les 30% restants. Ici, nous les avons reçus durant l'exercice 2005, ce qui fait que vous avez cette importante augmentation. Inversement, on pourrait faire remarquer que les comptes 2005 ne tiennent pas compte, c'est le cas de le dire, des

30% qui concernent l'aide Tonus 2004, ni des 30% qui concernent l'aide Tonus 2005 puisque tout simplement nous ne les avons pas encore reçus. En gros, c'est de l'ordre de 2,5 millions d'euros pour chacune des tranches de 30%. Donc, ce sont des éléments très positifs et je reconnais, au nom de mes collègues du Collège, qu'il est préférable de présenter des comptes comme ceux-ci que des comptes qui seraient plutôt en mali. Ceci amène M. le Réviseur à conclure sa note, la note qui vous a été remise vendredi dernier en Commission, avec ces mots : le résultat de l'année est généralement positif. Cela étant, la situation financière de la Ville, même si elle s'est améliorée de façon appréciable puisqu'on peut enregistrer une réduction à peu près de moitié du déficit récurrent, cette situation continue à être préoccupante et a nécessité la plus grande attention. Premier point, l'aide Tonus pour 2005, c'est-à-dire les 70% reçus, cette aide Tonus est de 5.523.427 euros. Sans cette somme, c'est-à-dire si on les retire du résultat global budgétaire, l'excédent positif n'est plus que $10.989.000 - 5.523.000$, cela signifie 5.465.000 euros. Tandis qu'à l'exercice propre, le déficit serait renforcé d'autant pour atteindre quelque chose comme 12 millions d'euros. C'est ce qu'indique le réviseur dans sa note de comptabilité générale puisqu'il indique un mali récurrent tournant autour de 10.000 millions d'euros. Si on se souvient que en début de mandature, le budget présentait un déficit récurrent de l'ordre de 20 millions d'euros, ici, le réviseur acte un déficit récurrent de l'ordre de 10 millions d'euros, soit une réduction de plus ou moins de moitié. C'est ce qui me faisait dire au début que sur l'ensemble de la mandature, le déficit a été réduit de moitié puisque je viens de le rappeler, il était estimé à quelque 20 millions d'euros. L'aide Tonus décidée sous le gouvernement précédent a donc été un appui important pour notre Ville, on peut espérer peut-être qu'elle soit maintenue sous une forme ou l'autre, mais comme M. HAMAIDE l'a précisé en Commission, il est évident que la révision des critères du Fonds des communes est un élément très très important pour l'avenir d'une ville avec des critères qui seraient moins favorables ou moins unilatéralement favorables à des villes comme Liège et Charleroi. Alors, quelques éléments plus précis. Comme l'a souhaité le réviseur dans ses notes précédentes, la suppression des crédits sans emploi, relatifs aux exercices antérieurs a été poursuivie par les services de la Ville, nous atteignons maintenant 3,95 millions d'euros en 2005, contre seulement 2,3 en 2004. Ce qui a pour effet de réduire légèrement les engagements à reporter de 8,6 en 2004 à 7,8 en 2005. Le réviseur, dans sa note, encourage à poursuivre dans ce sens. Pour le service extraordinaire, il note que les résultats du compte ne sont pas significatifs, je vais donc alors passer à un autre

point qui mérite d'être souligné, qui mérite d'ailleurs d'être fortement souligné, les avoirs totaux de la Ville de Mons ont augmentés de quelque 42 millions d'euros par rapport à 2004. Cela c'est un élément extrêmement important. Vous avez une analyse de l'augmentation de ces avoirs par M. le Réviseur dans sa note, je vous donne les détails. Les avoirs totaux augmentent de quelque 42 millions d'euros par rapport à l'année dernière et se situent majoritairement dans le patrimoine immobilier, 30 millions d'euros, les constructions 20 millions, voirie 6 millions, divers 4 millions, etc, le détail se trouve dans la note. Enfin, permettez-moi, au nom de mes collègues, d'attirer votre attention sur le compte d'exploitation, c'est-à-dire sur l'ensemble des mouvements qu'enregistre la comptabilité générale et ce, en dehors des charges exceptionnelles. Donc, c'est un chiffre, si vous voulez qui montre que la Ville, dans son fonctionnement général au quotidien, est saine. Elle est saine puisque en 2003, nous enregistrons un déficit de l'ordre de - 1 million d'euros, je ne parle pas de 2004 comme je l'ai expliqué en Commission puisque là il y avait deux opérations qui concernaient le Fonds des pensions et les hôpitaux, mais en 2005, le compte d'exploitation présente un boni de 4.771.000 euros et au total un boni de 8.861.891 euros. En conclusion, il y a une amélioration qui se vérifie sur papier, qui se vérifie à travers la note du réviseur et la note présentée par les services. La situation de la Ville continue néanmoins à enregistrer un mali récurrent de l'ordre de 10 millions et au cas où il n'y aurait plus d'aide Tonus, ou bien au cas où elle serait moindre, différentes opérations d'économie entraînent aujourd'hui des résultats positifs récurrents. Cela c'est un élément fort important puisque cela c'est la réponse, si vous voulez, c'est ce qui a été fait sous cette mandature pour accompagner le plan Tonus. Je citerai le CHU Ambroise Paré où notre collègue, M. MARTIN, a fait un travail extraordinaire, la maîtrise de la masse salariale, qui se vérifie malgré l'application de la RGB, recours à de nouvelles techniques en matière de téléphonie, c'est une question qui m'avait été posée, nous avons fait des recherches effectivement, il y a des éléments positifs, le CPAS mais notre collègue Bernard BEUGNIES a souligné à quel point le travail de la majorité au CPAS a été très bon puisque là la part Ville au niveau CPAS est considérablement réduite aujourd'hui et importance des services, des correspondants financiers et également une action au niveau du Fonds des pensions. Tous ces éléments là mis ensemble sont des actions qui, de façon récurrente, entraînent une amélioration des finances de la Ville. Je vous remercie pour votre attention.

M. HAMAIDE Jacques, Conseiller : Donc, ce point m'inspire deux réflexions. La première, proprement budgétaire et je me place uniquement sur le terrain de la comptabilité budgétaire parce que c'est la vraie manière d'approcher la réalité, nous découvrons, nous savons que le réviseur reste logiquement et parfaitement constant avec ses analyses antérieures et ses avis. En effet, j'ai repris les quatre derniers points concernant cette comptabilité budgétaire, le réviseur écrivait le 16 juillet 2004 : la situation financière de la Ville requiert des mesures structurelles si l'on veut tendre vers l'équilibre à l'horizon 2007 ainsi qu'il a déjà été énoncé en notre rapport précédant, fin de citation. Le 9 décembre 2004, je cite : l'objectif d'atteindre l'équilibre pour la fin 2006 semble difficile, sans intervention du type Tonus et nécessite sans nul doute des mesures complémentaires de rationalisation et de nouvelles recettes. 12 décembre 2005, la Ville prévoit un déficit annuel en aggravation jusqu'en 2008 pour atteindre 10.800.000 euros, ce déficit ne pourra être compensé que par des réformes structurelles, soit au niveau du Fonds des communes, soit la réforme de certains services, tel le Service d'Incendie. Et aujourd'hui, dans son rapport le réviseur dit encore ceci : hors Tonus, un mali récurrent tournant aux alentours de 10 millions d'euros est constaté. Alors, se référer à 2000 ou à 1999 en parlant de déficits récurrents à l'exercice propre de 20 millions d'euros, c'est purement fantaisiste. Moi, j'affirme que finalement, tout considéré, hors Tonus, rien n'a changé, rien ne change et rien ne changera sans une réforme structurelle du Fonds des communes. C'était ma première réflexion. La seconde, inspirée aussi par le rapport du réviseur qui dit quelque part : l'absence de renseignements concernant l'évolution du personnel, il le regrette. Le réviseur regrette cela mais nous aussi, bien sûr. Et il nous arrive, de plus en plus fréquemment, de croiser quelque part quelqu'un qui nous déclare être cadre dans les services communaux à un niveau de conception. Cela n'est pas tout à fait normal ainsi nous ne savons pas parfois l'existence des hauts cadres qui font ou préparent le développement de la Ville. Regrets.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Pour moi, c'est vrai que généralement quand on aborde l'examen des comptes, je dis d'abord que c'est un exercice comptable parce que les comptes c'est d'abord la comptabilité et je veux dire que je crois que la comptabilité est correctement faite en tout cas, que je lui fais confiance à priori et donc il n'est pas question de mettre en cause la technique comptable et j'essayerai quand même, en partant de la technique comptable, d'aborder quelques enseignements politiques en trois points. Alors, nous avons d'abord entendu des chiffres sur la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale où Mons est en boni. Oui, ces comptabilités là sont en boni

mais j'y reviendrai après de toute façon, mais d'autres l'ont dit avant moi, l'Echevin et M. HAMAIDE, c'est évidemment grâce au plan Tonus, parce que sans le plan Tonus, Mons serait encore à l'exercice propre 2005, donc quand on isole les exercices précédents, le déficit serait encore de 12 millions d'euros à l'exercice propre, exactement 12.011.805 euros et même avec le plan Tonus, le déficit propre de 2005 est de un peu moins de 6 millions et demi exactement, 6.488.378 euros, ce sont les chiffres du réviseur. D'où quand même la question et si le plan Tonus s'arrêtait et quand il va s'arrêter puisque de toute façon ce n'est pas seulement si, un jour le plan Tonus va s'arrêter. Mais on ne sait pas quand, les questions ont été posées en Commission et ces questions sont restées sans réponse. De même d'ailleurs, je suis bien d'accord avec M. HAMAIDE, le Fonds des communes, c'est le fond du problème, cette réforme du Fonds des communes est en quelque sorte tombée en léthargie et probablement à cause de l'effet analgésique du plan Tonus, s'il n'y avait pas eu de plan Tonus, il aurait fallu nécessairement s'attaquer au Fonds des communes mais avec le plan Tonus, chacun survit et on n'attaque pas le mal à sa racine. Mais, les résultats positifs de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale, c'est un petit peu des chiffres qui jettent de la poudre aux yeux, qui masquent la réalité. La comptabilité générale parce qu'elle tient compte des réévaluations d'actifs, d'amortissements et d'autres opérations comptables ce que le réviseur appelle les écritures typiques de cette comptabilité là et qui ne représentent pas de mouvements d'argent mais qui gonflent quand même le résultat. En quelque sorte, c'est comme si vous aviez une maison, vous la possédez, vous l'habitez et le marché immobilier augmente, votre maison a plus de valeur, vous êtes plus riche, mais cela ne vous donne pas plus d'argent à dépenser, en tout cas tant que vous n'avez pas vendu votre maison, vous n'avez pas plus d'argent à dépenser parce que votre maison vaut plus. C'est un petit peu le cas des réévaluations d'actifs qui viennent gonfler le résultat de la comptabilité générale. Et quant à la comptabilité budgétaire et là j'enchaîne avec mon deuxième point, ce sont donc les droits constatés moins les dépenses engagées. Les droits constatés, c'est ce que la Ville devrait recevoir, les dépenses engagées c'est ce qu'elle va devoir dépenser. Mais, le problème c'est que tous les droits constatés ne rentrent pas alors que toutes les dépenses engagées, elles, vont sortir et donc, il y a là une différence entre recettes et dépenses qui fait que l'on a un résultat qui est aussi artificiellement positif. Il serait positif si tout ce qui doit rentrer devait rentrer. Donc, je disais que c'est ce point là que je veux aborder, c'est le problème de la perception de l'impôt. Alors, il y a évidemment deux gros postes qui

sont perçus par d'autres pouvoirs que le pouvoir communal, c'est les additionnels à l'impôt des personnes physiques et les additionnels immobiliers et le problème est que cette perception a beaucoup de retard, en tout cas l'argent n'arrive dans les caisses communales, de toutes les communes, ce n'est pas le cas que de Mons, qu'avec beaucoup de retard et on sait difficilement agir au niveau de la commune de ce côté-là. Mais, le pire je crois, c'est la mauvaise perception des taxes communales, parce qu'un chiffre a été cité en Commission, un chiffre qui mérite certainement notre réflexion, 40% au moins des taxes communales ne sont pas payées au cours de l'exercice auquel elles devraient l'être. Cela veut dire que près d'un citoyen sur deux, en tout cas quatre sur dix payent ses taxes communales avec retard. Et cela, cela me semble quand même devoir nous donner à réfléchir. Bien sûr, on évoque directement les difficultés économiques que subit une partie de la population et je comprends parfaitement que l'on mange et qu'on se soigne avant de payer les taxes communales, cela c'est clair. Et pour cela d'ailleurs, on devrait se poser la question de savoir s'il est normal de devoir payer taxes et redevances souvent au même prix, au même montant, que les autres citoyens qui sont beaucoup plus riches.

Donc là, n'y a-t-il pas un élément de réflexion sur une meilleure progressivité de l'impôt communal en dehors des additionnels évidemment ?

Donc là, n'y a-t-il pas un élément de réflexion sur une meilleure progressivité de l'impôt communal en dehors des additionnels évidemment ?

Moi, il me semble que nous devrions y réfléchir. Mais, je crois aussi que la pauvreté ne touche pas 40% de notre population et donc il faut bien constater que si certaines personnes payent en retard, ce n'est pas par manque de moyens pour une partie de nos concitoyens, mais c'est une espèce d'incivisme par rapport à l'impôt.

Un incivisme par ailleurs qui est alimenté par le discours anti taxe ambiant, y compris d'ailleurs certaines formations politiques qui dénigrent l'impôt, parce que toujours dire qu'il y a trop de taxes, c'est déjà inciter un peu à tricher, c'est déjà donner des justifications à la tricherie et donner des justifications à ceux qui traînent la patte au moment de payer.

Le discours politique à mon avis doit au contraire réhabiliter l'impôt juste, et j'insiste sur le '*juste*' puisqu'il est indispensable à la vie en société. C'est évident, tout le monde préfère recevoir que payer mais un monde où l'on reçoit toujours et où on ne paye jamais, on sait bien que ça n'existe pas, même en période électorale, on sait bien que ça n'existe pas.

Il faut donc avoir le courage de réhabiliter l'impôt, l'impôt juste comme faisant partie intégrante du civisme.

Quand 40% des administrés ne payent pas correctement les impôts communaux, je crois qu'il faut avoir le courage de mener une réflexion en profondeur. L'impôt est-il juste ?

Pour qu'il soit juste, il faut qu'il soit suffisamment progressif, est-ce le cas ?

Je n'en suis pas certain et n'alimentons-nous pas, peut être pas tous mais certains, trop facilement les discours anti taxes, les discours qui dénigrent l'impôt ?

En tout cas, je souhaite moi que ce débat, s'il n'est pas abordé en séance publique, soit au moins une fois abordé en tant que débat de fond à la Commission des Finances.

Donc, il est sur la même rangée que moi, je ne sais pas si le Président de la Commission des Finances est présent, mais peu importe l'Echevin en tout cas est présent, c'est un débat que je souhaite que nous puissions aborder un jour en Commission des Finances pour essayer de cerner le problème tout en n'essayant pas évidemment d'alourdir l'impôt pour ceux pour qui il est déjà trop lourd.

Et, enfin le troisième point que je voulais aborder qui est un peu lié à celui là, c'est que le citoyen payera ses taxes et impôts avec d'autant moins de réticence qu'il saura clairement ce qu'on fait de son argent.

C'est dans cet esprit que j'avais demandé même avant la discussion du budget 2006 que nous soyons en possession des dépenses consenties dans ce que j'avais appelé les grands dossiers, y compris bien sûr la partie qui est subsidiée qui ne coûte pas à la Ville, etc. J'avais cité la Grand-Place, mais j'avais aussi cité les infrastructures sportives, les événements de prestige, etc.

Alors, je reconnais que cette demande a été partiellement honorée, parce que nous avons eu des renseignements en tout cas, en ce qui concerne la Grand-Place, au fur et à mesure des inaugurations de tout ce qu'il y a eu à inaugurer sur la place, mais même ailleurs comme au Salon de Jemappes, au Port de Plaisance, à l'Abattoir, etc.

notre Bourgmestre empêché a donné à chaque fois beaucoup de chiffres qu'il convertissait d'ailleurs systématiquement en chopes par habitant, mais là en tout cas nous avons eu des chiffres. J'aurais préféré un tableau récapitulatif clair, mais enfin réjouissons-nous déjà de ce que nous avons obtenu. Mais pour les autres grands dossiers rien à ma connaissance et je trouve que l'occasion était belle avec les comptes, le moment était propice de faire ce récapitulatif par dossier.

J'en renouvelle la demande, c'est un petit peu la méthode Coué mais en tout cas c'est cette absence particulière qui motivera l'abstention de notre groupe.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Moi, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que je viens d'entendre ici.

Je crois qu'on se mélange les pinceaux avec la comptabilité budgétaire et la comptabilité patrimoniale qui cite ici un compte de résultat et qui nous tire ici un bilan. D'ailleurs, je regrette beaucoup qu'on n'attache pas tellement d'importance au compte de résultat et au bilan, c'est un peu une tradition, c'est pareil dans toutes les communes, et que l'on relate toujours beaucoup plus les débats politiques qui ont lieu lors d'un budget et que l'on tire un petit peu au second plan le compte de résultat et les bilans. Pourtant le compte de résultat, c'est lui qui montre effectivement la réalité des choses, si les charges qui sont imputées à la ville ne sont pas supérieures au produit et qui montre la réalité du résultat. Dans une entreprise, il est évident qu'on attache beaucoup plus d'importance au bilan et au compte de résultat qu'à un budget. Puisqu'un budget c'est quand même de toute façon des suppositions et c'est une estimation, tandis qu'ici c'est vraiment la réalité des choses, est-ce que la Ville a bien été gérée ? Est-ce que le patrimoine des Montois a augmenté ? Ou est-ce que le patrimoine des Montois a diminué ? D'ailleurs je vous rappelle que en 2000 j'avais fait réformer le budget parce qu'on avait inventé des recettes fictives. On peut toujours le faire dans un budget, mais dans un compte de résultat ce n'est pas possible puisque c'est la réalité des choses comme le bilan.

D'ailleurs, le but de la nouvelle comptabilité communale c'était d'établir une comptabilité patrimoniale qui va nous permettre effectivement de savoir si les Montois sont plus riches en patrimoine maintenant qu'avant ? Puisque dans une simple comptabilité qui n'est pas patrimoniale, je fais un emprunt ça a été souvent le cas, on a fait un emprunt de deux milliards six cent millions en son temps pour couvrir un trou de trésorerie, donc ça c'est évidemment un emprunt qui n'enrichit pas les Montois bien au contraire ça met à charge des Montois un emprunt sans rien en contre partie.

Avec cette nouvelle comptabilité patrimoniale, quand on fait un emprunt pour investir, pour faire quelque chose, effectivement on augmente le patrimoine immobilisé et la différence est marquée, ça me paraît évident.

Pour moi c'est beaucoup plus important cette comptabilité budgétaire et la comptabilité telle qu'elle existait avant puisqu'elle était précisément inventée pour savoir si une ville est bien gérée, si elle augmente oui ou non son patrimoine. C'est pour ça qu'elle a été faite.

Le Ministère de l'intérieur a d'ailleurs donné des règles d'évaluation pour le patrimoine d'une ville. On n'évalue pas les travaux qu'on fait n'importe comment, ça doit être évalué d'une même façon dans toutes les villes et c'était le but de la nouvelle comptabilité. Donc je ne suis pas du tout d'accord avec ce que l'on vient de dire et je regrette d'ailleurs qu'on n'attache pas plus d'importance à ce genre de comptabilité. Alors, j'ai essayé de me poser 3 questions.

- 1er Comment a varié la fiscalité à Mons ? Parce que l'on a beau regarder le budget et faire toutes les supputations possibles et inimaginables. Ici on voit dans le compte de résultat, on sait lire le produit de la fiscalité, est-ce que le produit de la fiscalité a augmenté ? Est-ce qu'il a diminué ?

Ca c'est la première question que je me suis posé.

-2e Comment a varié le patrimoine immobilier ? Est-ce que les Montois ont à leur tête un patrimoine plus important maintenant qu'avant. Parce que je regrette beaucoup Monsieur VISEUR, mais moi si ma maison a une plus value, si on a fait des investissements dans ma maison et que ma maison vaut plus maintenant, c'est quand même plus important que si j'avais des dettes sans rien en contrepartie.

-3e Est-ce que la Ville de Mons d'un point de vue liquidités sait faire face à ses engagements ? Si elle sait faire face à ses fournisseurs ?

C'est 3 questions fondamentales qu'on peut se poser dans un compte de résultat et dans une comptabilité patrimoniale.

1er question variation de la fiscalité : Quelle est la réalité des choses inscrites dans le produit de la fiscalité ?

En l'an 2000 il y a (j'ai évidemment converti en euros puisque nous étions évidemment toujours en francs belges) en l'an 2000, le produit de la fiscalité est de 55 500 579.

En 2005, 54 444 913, donc la fiscalité n'a certainement pas augmenté en réalité.

Les chiffres sont clairs et nets, voilà.

On n'a pas augmenté en taux et comme on n'a pas augmenté le taux de la fiscalité, la fiscalité je l'ai même dit en terme absolu elle a diminué puisque il faudrait tenir compte de l'index et les 54 millions que l'on reçoit maintenant en l'an 2005 valent forcément moins que les 55 millions que l'on a reçu en 2000. Donc en terme absolu, elle a même diminué.

2e la variation du patrimoine immobilier : Si je prends le patrimoine immobilier de l'an 2000 par rapport au patrimoine immobilier de maintenant tel qu'il est évalué dans le bilan. Patrimoine immobilier et bien il y a une augmentation de ce patrimoine

immobilier de 114 millions d'euros puisqu'il est repris en l'an 2000, il est repris pour 265 271 000 et maintenant il est repris pour 379 466 000.

Si je divise ça environ par 91 000 habitants, ça veut dire qu'en l'an 2000 le Montois avait un patrimoine par tête d'habitant de 2 915 euros et maintenant le Montois est riche de patrimoine tel qu'évalué par les règles d'évaluation identiques imposées par le Ministère de l'intérieur, de 4 170 euros. Ce qui veut dire que hors index, le Montois a eu une plus value immobilière par tête d'habitant de 1 255 euros soit hors index je dis bien, une augmentation de 43%. On peut donc dire qu'en franc absolu, le Montois est riche de son patrimoine d'au moins 50% en plus.

On a fait des investissements, mais on n'a pas fait des investissements pour combler des trous, on a fait des investissements de patrimoine. Donc, c'est comme si ma maison avait augmenté, pour me faire comprendre : on lui a fait une nouvelle cuisine, on a retapissé la salle de bains et j'ai une maison qui vaut plus.

Et bien c'est exactement la même chose pour les Montois, on lui a fait une cuisine et on a retapissé sa salle de bains et sa maison, son patrimoine vaut plus de 50% en plus.

Je me suis aussi posé la question de savoir dans quelle mesure on pouvait faire face à cette dette à court terme. Pour savoir si l'on peut faire face à cette dette à court terme, il y a un ratio que les analystes emploient, c'est le ratio de liquidité. Alors, le ratio de liquidité c'est quoi ? Je prends toutes mes créances à un an et plus, c'est-à-dire tout ce que l'on me doit, on en a ici, vous pouvez regarder pour plus de 61 millions d'euros, à ça j'additionne le disponible et mes placements trésorerie qui sont de l'ordre de 15 millions, ça me fait donc un total de ce qu'on me doit à court terme, j'insiste, plus mon disponible cela me fait donc un total de 77 millions et qu'est-ce que je dois en tout à court terme, bien entendu, je dois 49 millions.

Ca veut dire que mon ratio de liquidité est de 1,5. Autrement dit j'ai 1,5 euro pour payer 1 franc de dette à court terme, donc je suis parfaitement à l'aise du point de vue liquidité. Voilà, Monsieur VISEUR une analyse telle que vous pouvez vous renseigner, tous les analystes financiers feront et je dis, moi, que entre l'an 2000 et 2005 les Montois ont une plus belle maison, ont un patrimoine supplémentaire par rapport à avant. Tout cela sans augmentation de la fiscalité réelle c'est dans les chiffres et en plus avec une possibilité de payer ces emprunts à courts termes avec une facilité puisque nous avons 1,5 euros pour 1 euro de dette. Voilà la réalité des choses, je vous remercie de votre attention.

M. MILLER Richard, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre et chers Collègues,

par rapport aux remarques qui ont été formulées par Monsieur HAMAIDE et par Monsieur VISEUR, dans mon exposé d'introduction j'ai moi-même évoqué l'importance du plan TONUS, j'ai moi-même évoqué l'importance d'une révision des critères de répartition du Fonds des communes, c'est très évidemment des dossiers qui dépassent l'enceinte dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Mais il est évident que cela aura une importance considérable pour les années à venir. Par rapport aux remarques que vous avez faites concernant le plan TONUS, Monsieur VISEUR en disant que c'était finalement quelque chose qui avait jeté un peu de brouillard sur les réalités des difficultés des Villes, je vous rappellerai que votre formation politique siégeait dans le gouvernement qui a pris la décision. J'aime toujours bien le faire parce que c'est un peu simple après de venir dire que c'était une erreur le plan TONUS. Ca c'est une chose.

Deuxième élément par rapport à Monsieur HAMAIDE, j'ai moi-même évoqué l'importance de la révision des critères du Fonds des communes, je n'y reviendrai pas, mais par rapport au point évoqué par Monsieur VISEUR celui qui concerne la non perception ou la difficulté que nous avons à percevoir dans l'année, Monsieur VISEUR, les montants. Cela veut dire que lorsque le Réviseur pointe dans sa note 19 millions d'euros de débiteurs de taxes, il n'indique pas bien entendu que ces 19 millions de débiteurs de taxes dues disparaissent dans la nature. Simplement, il y a un délai entre le moment où elles sont perçues et le moment où le rôle a été arrêté. Le temps que le rôle soit communiqué aux personnes, que les personnes payent, il y a c'est vrai, certaines personnes, certaines sociétés pour lesquelles il faut aller frapper une ou deux fois à la porte mais tout ça se fait et donc entendons-nous bien, il n'y a pas une perte de taxe communale, de perception communale d'un montant aussi important. Il y a une perte, cela c'est vrai, il y a une perte et ça il n'y a rien à faire. Certaines personnes dans notre région, sur le territoire de notre Ville connaissent de véritables difficultés financières. On peut le voir aussi à ce que vaut 1% à l'impôt sur les personnes physiques, nous sommes un peu plus bas que ce que rapporte 1% pour des villes comme La Louvière, Liège, Charleroi, ... vous savez c'est ce qu'on appelle le fameux cluster dans lequel la Ville de Mons se trouve, nous sommes un peu plus bas. Mais donc par rapport à la façon que la perception est faite, la façon dont les services au niveau des finances travaillent à ce sujet là, il n'y a pas, et sinon le Réviseur l'aurait souligné avec force, je pense, il n'y a pas 19 millions d'euros qui se perdent. Simplement la perception se fait un peu plus tard et comme cela se fait d'année en année c'est une espèce de roulement,

raison pour laquelle il indique « montant quasi identique à l'année dernière ». Voilà il y a dans le fonctionnement de la perception des impôts une année nous recevons 19 millions d'euros et c'est ainsi d'année en année.

Que l'on y réfléchisse en Commission des Finances moi je n'y vois pas d'inconvénient, mais je vous dis, la réponse elle serait à trouver dans une écriture comptable qui inscrirait quand même ce que nous ne percevrions l'année suivante.

Donc je n'ai pas de difficulté à ce qu'il y ait un débat sur la question.

Cela étant, Monsieur le Bourgmestre, chers Collègues j'en reviens à la conclusion de tout à l'heure et je réponds ainsi à Monsieur HAMAIDE :

Monsieur HAMAIDE dit il y un déficit récurrent de la Ville de Mons, ce montant est de l'ordre de 10 millions d'euros comme le Réviseur le souligne. Pour essayer de répondre à cela il faut prendre des mesures qui ont un effet récurrent, un effet structurel, j'en ai cité plusieurs à la fin de mon intervention tout à l'heure, je les rappelle : le CHU Ambroise Paré, le CPAS et le fait que l'on maîtrise la masse salariale, c'est quand même pas mal dans une ville qui a beaucoup d'employés, c'est pas mal de le faire. Et nous l'avons fait sans mettre des gens à la porte, nous avons fait ça de façon progressive, ça a été une décision de notre Collège en début de mandature et nous l'avons respectée. Dès lors, chers Collègues, j'en reviens et j'en termine par là, avec ce que Bernard BEUGNIES a avancé comme élément complémentaire pour lequel le groupe de Bernard BEUGNIES qui est aussi le mien, auquel il est très attentif, le patrimoine de la Ville a augmenté, nous n'avons pas augmenté la pression fiscale, nous avons au contraire donné aux Montois, cette majorité a donné aux Montois des éléments d'avenir fort importants.

Je ne partage nullement votre analyse par rapport aux travaux de la Grand Place, je suis à fond derrière les travaux qui ont été réalisés comme l'ensemble des personnes qui composent cette majorité. Voilà ce que je tenais à dire Monsieur le Bourgmestre.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Oui quelques éléments de réponse, d'abord le plan TONUS j'ai jamais dit qu'il fallait le faire mais j'ai dit qu'au-delà du plan TONUS qui a permis aux communes de survivre, il faut que l'on puisse s'attaquer au problème à la racine qui est le Fonds des communes. Donc je n'ai pas de difficultés avec ça. Tout ce qui concerne la comptabilité patrimoniale, on ne peut pas transposer comme Monsieur BEUGNIES le fait, que les Montois sont plus riches parce qu'il y a des bâtiments et des routes en plus, etc. Non, parce que ces bâtiments et ces routes ne seront pas vendus, ça ne leur permettra pas de vivre avec plus d'argent parce qu'ils sont plus riches

évidemment non. S'ils quittent Mons d'ailleurs ce n'est pas comme dans une société privée, vous prenez des ratios et des raisonnements de société privée, si on a des parts dans une SPRL on quitte la SPRL qui entre temps a pris une plus value on part avec des parts et avec une plus value, ce n'est pas comme ça une ville, si on quitte Mons on ne part pas avec...

M. MILLER Richard, Echevin : ... mais l'objectif est justement que les Montois restent à Mons, Monsieur VISEUR. Vous prenez l'argument en un sens qui n'est pas correct puisque l'augmentation du patrimoine a justement pour ambition que les Montois soient davantage dans une ville qui est plus prospère et qu'ils y restent.

M. VISEUR Jean-Pierre, Conseiller : Ils vont peut être rester à Mons s'il leur plaît de vivre à Mons donc si ce patrimoine leur permet de vivre mieux, leur apporte plus de bien être, plus de commodité, plus de facilité de vie, ils resteront à Mons. Mais ce n'est pas par le fait qu'ils vont se dire : 'tiens je reste à Mons, parce que je suis plus riche, parce que il y a plus de bâtiments puisque pour tous ces bâtiments en plus, de routes ou autre patrimoine bien souvent il a fallu faire des emprunts qu'ils vont devoir rembourser avec leurs taxes. Donc c'est un faux débat au niveau d'une commune.

Bon, en tout cas je ne suis pas ce raisonnement là dans le raisonnement du groupe MR, dans son ensemble apparemment la comptabilité patrimoniale n'apporte pas nécessairement quelque chose aux Montois en qualité de vie et en richesse proprement dites. On est plus riche si vous améliorez votre maison Monsieur BEUGNIES que vous refaites une salle de bains, vous profitez d'un confort supplémentaire, ça c'est une vraie richesse parce qu'il n'y a pas que l'argent qui compte. Si c'est du confort en plus, ça je suis bien d'accord que ça vaut la peine de le faire, si c'est simplement pour dire j'ai une belle salle de bains mais qu'il n'y a pas de confort en plus vous n'aurez votre argent en retour que le jour où vous vendrez votre maison et on ne va pas vendre le patrimoine de la Ville de Mons. Donc, ce n'est pas du tout le même raisonnement, voilà ce que je voulais ajouter sur la comptabilité patrimoniale.

M. BEUGNIES Bernard, Conseiller : Je voudrais simplement répondre ceci :

C'est que Monsieur VISEUR dans le plan de Ville a voté, ça a été l'axe prioritaire, l'attractivité de la Ville. Moi, je me demande comment on peut rendre une ville attractive avec des bâtiments vétustes et avec des égouts qui fuient partout...

Monsieur VISEUR l'égouttage est valorisé selon les règles du Ministère de l'Intérieur.

Quand on fait des travaux, c'est le confort des Montois, ça fait partie des règles d'évaluation, quand on fait des routes cela fait partie des règles d'évaluation, ça a été le

but de la comptabilité patrimoniale justement pour faire ces différences quand on fait un emprunt si on ne fait pas un emprunt à fond perdu mais précisément Monsieur VISEUR pour rendre la ville plus attractive tel que vous l'avez voté : *L'axe prioritaire de la ville*. Et une ville attractive ça fait aussi venir des investisseurs et c'est pour ça qu'on l'a fait et faire venir des investisseurs ça rend aussi les Montois plus riches et c'est une manière aussi de lutter contre le chômage à Mons.

M. DI RUPO Elio, Bourgmestre en titre : Monsieur le Bourgmestre, juste en réplique de ce que j'ai entendu. D'abord je voudrais dire que je partage entièrement ce qu'a dit Monsieur BEUGNIES et son analyse est fort juste et les raisons en sont tout d'abord la gestion en bon père de famille du Collège. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a géré les deniers publics d'une manière extrêmement raisonnable et puis peut être on n'a jamais obtenu autant d'argent, autant de subsides.

Sans compter le plan TONUS. Simplement, Monsieur le Président, bien entendu avec la campagne électorale qui vient de s'ouvrir officiellement nous allons entrer dans des débats plus intenses et c'est naturel, c'est sain en démocratie et je ne doute pas que ces comptes ci sont particuliers puisque je vois des analyses enflammées, qui nous étaient peu connues auparavant. Donc c'est très bien, nous évoluons dans le sens du dialogue constructif.

1 - Vous savez il y a 6 ans à peu près les Grand Près c'étaient des 'pachies' ou à peu près. Le Grand Large, il y avait quelques difficultés, la Grand Place, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il y avait beaucoup à faire, Jemappes était en quasi décomposition. Ne prendre que ces exemples là, je ne demande pas qu'on dise que c'est bien, je dis simplement que n'importe quel observateur même en ayant quelques difficultés, il suffit qu'il regarde et qu'il compare.

2 - On parle beaucoup d'investissements et je vais y revenir dans un instant mais le Collège, la Ville, elle consacre son argent d'abord à quoi ?

Quel est le poste qui nécessite le plus de moyen financier ? Eh bien c'est l'action sociale. L'action sociale sur les 6 ans ça représente quelque chose comme 107 millions d'euros et après le deuxième poste, la deuxième priorité c'est quoi ?

C'est la Police, j'ai les chiffres ici, la Police 76 millions d'euros, au budget communal, je ne parle pas du budget de la zone.

La troisième priorité c'est quoi ? Ce sont les pompiers. Les pompiers pour lesquels nous avons accordé 70 millions d'euros. Pour ce qui concerne maintenant les investissements

et pour répondre en écho à l'intervention fort juste de Monsieur BEUGNIES, quand on voit les subventions, comment sont ces subventions ?

Quand il s'agit des voiries, des égouttages, des trottoirs on a en gros obtenu 25% de subventions. On a en fait investi pour 25 millions et ça a coûté à la Ville 20 millions.

Quand il s'agit des infrastructures sportives, on a reçu environ 50%.

50% de subventions, on a pu investir 22 millions, cela nous a coûté 13 millions en tant qu'argent de la Ville.

Quand il s'est agi des infrastructures culturelles et patrimoniales, là on en est à plus de 75 % d'interventions puisqu'on a pu en payant 5 millions d'euros de la Ville, on a pu investir 22 millions d'euros et pour ce qui concerne la Grand Place, ça a coûté 10% , donc 90% de subvention, ça a coûté 300 mille euros pour un investissement total de 3 millions d'euros donc, voilà un peu quand on voit les dépenses 107 millions, pour faire très bref, l'action sociale, 300 mille euros, la Grand Place.

Monsieur le Président, je suis toujours étonné quand je vois la place que prennent certains investissements, on finirait par croire selon certains de nos Collègues que et bien, la politique de la Ville, c'est ça. Et bien non, je voudrais simplement recadrer les 3 premières priorités :

1. l'action sociale
2. la police
3. les pompiers

Et les comptes nous donnent l'occasion d'y revenir, Monsieur le Président.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : On peut voter ce point ?

L'assemblée passe au vote sur le point 30, le résultat est le suivant :

28 OUI : MM. DI RUO, BIENFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT,
Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, BEUGNIES, ALLART,
Mme OUALI, M. MARTIN, Mme NAMUR-FRANK, M. DEL BORRELLO,
Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.
SODDU, DE PUYT, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes
POURBAIX, THYSBAERT, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER.

8 ABSTENTION : MM.HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes
JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE.

Sortie de Monsieur DI RUPO : 35 PRESENTS

31e objet : Revitalisation urbaine de l'îlot de la Caserne Léopold. Approbation du périmètre. Information sur la procédure de choix du partenaire privé.
Urbanisme UR 2006 Cas.Léopold

M. DARVILLE Marc, Echevin : Merci Monsieur le Président.

L'îlot concerné d'une superficie d'un seul tenant de plus de 3 hectares a été le site de l'occupation de la caserne de la Cavalerie Léopold dont il reste des témoins importants situés rue du Marché au Bétail et rue des Passages. La Tour Valenciennaise, vestige de la fortification moyenâgeuse de la Ville est en cours de restauration.

L'îlot a connu ces dernières années une succession de projets de grande ampleur, telle que la construction, qui est toujours en cours, des Cours de Justice à l'angle de la Rue des Arbalestiers et du Marché au Bétail et la réalisation d'un théâtre à la rue des Passages.

Un plan MET élaboré à la demande de la Ville a permis de vérifier la faisabilité d'un projet global de l'aménagement de tout l'îlot, qui prenne en compte la situation existante, les projets en cours et confère de la cohérence urbaine au niveau du quartier tout en complétant les habitations présentes par une offre suffisante de logement.

Dés 2004, sur base du CWATUP en vigueur qui imposait la réalisation d'un PCA pour permettre la construction de logements sur une partie des terrains disponibles affectés en zone d'équipements communautaire et de service public, l'étude a été entamée.

Des réunions ont été programmées qui ont permis de préciser le programme et prendre le contact avec les différents propriétaires concernés. La Régie Foncière a par ailleurs entamé les procédures visant l'acquisition des terrains disponibles sur le site.

Les modifications intervenues au CWATUP par le décret du 27 octobre 2005 ont rendu inutile la procédure lourde et longue du PCA en donnant le pouvoir au fonctionnaire délégué de s'écarter du plan de secteur sur base de l'article 127 modifié. Dès lors que la bonne évolution des chantiers en cours dans l'îlot permet d'envisager l'achèvement de l'aménagement de cette partie de la Ville, il semble adéquat de faire appel à des promoteurs privés pour réaliser le programme de logements. Une centaine de logements pourrait être construits ainsi que des parkings en sous-sols pour les besoins liés au quartier. C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Conseil Communal, ainsi qu'il est prévu à l'article 172 du CWATUP d'approuver un périmètre de revitalisation.

Dans un second temps, le Conseil communal sera amené à approuver la convention de partenariat entre le partenaire privé choisi par la Ville et solliciter du Gouvernement la

reconnaissance de l'opération et l'octroi de subsides pour l'aménagement des espaces publics desservant le projet de logements.

Le Conseil communal est également informé de la manière dont l'appel à candidatures a été mené, cet appel est d'ailleurs visible sur le site de la Ville de Mons (www.mons.be). Donc, c'est un dossier qui est déjà venu ici au sein du Conseil communal, nous revenons puisque le CWATUP a été modifié, nous revenons pour redéfinir le périmètre de revitalisation et nous profitons pour présenter dans le dossier la manière dont l'appel au projet a été fait et les candidats seront sélectionnés. Evidemment, avec le premier critère qui sera un critère de qualité architecturale, mais nous tiendrons aussi évidemment compte d'autres critères tels que les facteurs tenant compte du développement durable, et nous reviendrons après ici avec la convention passée avec le(s) promoteur(s) choisi(s) lors de la présentation de ce dossier prochainement aux Conseillers communaux. Voilà Monsieur le Président.

Mme BROHEE Huguette, Conseillère : Oui je tiens à remercier Monsieur l'Echevin de sa présentation puisque effectivement c'est suite à la demande que j'avais faite en Commission et la remarque que j'avais faite notamment concernant les 3 critères de sélection, je vois avec plaisir que le principe d'architecture dans le cadre du développement durable sera intégré dans le premier critère de qualité architecturale et urbanistique. J'en suis bien contente et on n'avait pas de problèmes de toute façon sur le principe. Merci

M. JACQUEMIN André, Conseiller : Je voudrais dire un mot parce que je crois que le projet que Monsieur DARVILLE a représenté, avec la nouvelle mouture administrative, est l'un des plus beaux projets qui va peut être se réaliser sur Mons. Et pour moi, contrairement à ce que j'ai encore entendu tout à l'heure, c'est une nouvelle source d'enrichissement extraordinaire encore pour la Ville. Je tenais à le souligner. On s'est fixé des objectifs, en Commission j'ai posé une question quand même parce quand on se fixe un objectif il faut quand même préciser un certain phasage et dans ce dossier je ne vois pas un phasage suffisamment précis. Merci

M. DARVILLE Marc, Echevin : Il est beaucoup trop tôt pour parler de phasage. Nous avons d'ailleurs modifié un peu le calendrier, pourquoi ?

Parce que lorsque nous avons lancé l'appel aux candidatures on a eu quelques remarques des architectes en disant : la première qualité c'est la qualité architecturale mais vous nous laissez peu de temps pour remettre un projet valable.

Donc, qu'avons-nous décidé en Collège ?

Le Collège a pris une très sage décision en disant : OK

Premièrement, nous avons décidé des candidats à qui on va attribuer le projet puis nous allons laisser un certain temps supplémentaire pour que ces candidats puissent développer un projet de qualité. Alors quand ces projets seront rentrés, nous pourrons étudier un éventuel phasage, mais il est beaucoup trop tôt dans l'état actuel du dossier de dire : voilà ce qu'on nous propose, on va faire en une phase, deux phases ou trois phases parce qu'on ne sait pas encore ce qu'on va nous proposer. Mais il est évident comme je l'ai dit tantôt pour que le dossier soit traité dans la plus grande transparence parce on n'était pas obligés de passer au Conseil communal l'information sur l'appel aux candidats. Mais dans le contexte actuel, j'ai préféré que ce soit tout à fait transparent et j'ai demandé qu'on le mette dans le dossier, donc nous reviendrons aussi plus tard avec ce dossier en déterminant le choix et je viendrai devant le Conseil communal avec le choix du promoteur qui aura été réalisé avec les différents critères et on parlera évidemment Monsieur JACQUEMIN a ce moment là de phasage si, il y a lieu de phaser.

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Merci Monsieur l'Echevin. On peut donc passer au vote de ce point ?

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

32e objet : Approbation du Programme de Coordination de l'Accueil de l'Enfance (nouveaux opérateurs).
Affaires sociales

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

33e objet : Enseignement fondamental – repas scolaire – Information – mode_de passation du marché et des conditions de sélection qualitative.
8e/3e 1548/13.2

34e objet : Fondamental – Prégardiennat – Règlement d'ordre intérieur complété suite à l'ouverture de 2 nouveaux prégardiennats pour l'année scolaire 2006-2007.
8e/3e

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

35e objet : Cuesmes – aliénation de l'appartement 2 chambres sis rue H.Delanois, 28/4
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

36e objet : Jemappes – acquisition de l'ensemble immobilier sis rue Leman, 15 et passation d'une convention avec le CPAS.
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

37e objet : Approbation du bail emphytéotique pour le site du Centre Léo Collard Boulevard Kennedy, 10 à Mons.
Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

M. CARPENTIER Jean-Claude, Bourgmestre ff : Nous avons terminé la séance publique. Je remercie l'assistance et les membres de la Presse pour leur présence et je leur souhaite de passer de bonnes vacances.

La séance s'ouvre à huis clos avec présents 35 présents
Sont absents : MM. DI RUPO, BIEFNOT, Mme GUEPIN, MM. DEBAUGNIES, SPEER, Mmes BLAZE, ISAAC, M. MERCIER, Mmes JOARLETTE, AGUS.

38^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à un Chef de bureau administratif. 1^e 10995

ADOPTE - 39^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Fin prématurée d'une interruption de carrière à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. 1^e 4148

ADOPTE – 40^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Fin prématurée d'une interruption de carrière à temps plein accordée à une employée d'administration. 1^e 4784

ADOPTE – 41^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Démission de ses fonctions accordée à un chef de bureau administratif. 1^e 11566

ADOPTE – 42^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,
39^e objet : PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES. Désignation d'un Attaché (Ingénieur Industriel) à titre stagiaire. 1^e 17422

ADOPTE – 43^e annexe

40^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Interruption complète de carrière octroyée à un employé d'administration – Prorogation. 1^e 16/10940.2.od

ADOPTE - 44^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5 temps octroyée à une employée d'administration – Prorogation. 1^e 16/11219.4

ADOPTE – 45^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Interruption de carrière par réduction des prestations d'1/5^e temps octroyée à une employée d'administration – Autorisation. 1^e 16/10926

ADOPTE – 46^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

41^e objet : SERVICE INCENDIE. Démission d'un caporal pompier professionnel. SI 3259

ADOPTE – 47^e annexe

42^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e 3304/3028/3576/3578

ADOPTE – 48^e à 51^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8e/1e 3577

ADOPTE – 52^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial de religion catholique. 8^e 1^e 8149

ADOPTE – 53^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 6447

ADOPTÉ – 54^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle.
8^e 1^e 3316

ADOPTÉ – 55^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

f) Agrégations de la désignation de maîtres spéciaux de religion catholique.
8^e 1^e 3579/3336

ADOPTÉ – 56^e à la 57^e annexe

43^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE –
MONSFORMATIONS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8574

ADOPTÉ – 58^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8575

ADOPTÉ – 59^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux et techniques.
8^e 2^e 7823

ADOPTÉ – 60^e annexe

44^e objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

a) Démission honorable d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 6353

ADOPTÉ - 61^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

b) Démission honorable d'un professeur de cours généraux. 8e/2^e 5905

ADOPTÉ – 62^e annexe

45^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- a) Détachement pédagogique en vue d'exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement artistique supérieur d'un professeur d'art dramatique.
8e/3^e 7502

ADOPTE – 63^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- b) Détachement pédagogique en vue d'exercer une fonction dans un autre établissement scolaire d'un professeur de piano. 8e/3^e 8046

ADOPTE – 64^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- c) Détachement pédagogique en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement primaire d'une surveillante-éducatrice à titre définitif. 8e/3^e 7269

ADOPTE – 65^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- d) Détachement pédagogique en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement artistique supérieur d'un professeur de formation musicale, de chant d'ensemble et d'accompagnement. 8e/3^e 6928

ADOPTE – 66^e annexe

Par 35 suffrages sur 35 votes valables,

- e) Détachement pédagogique en vue d'exercer une fonction dans l'enseignement artistique supérieur d'un professeur de formation musicale et de piano. 8e/3^e 8128

ADOPTE – 67^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2006.

Ce dernier est alors adopté
La séance est ensuite levée
Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====